

## Actions de plaidoyer recommandées



Photo : PATH/Will Boase

## Actions de plaidoyer recommandées pour promouvoir le DMPA-SC, y compris l'auto-injection

De nombreux agents du plaidoyer de la planification familiale cherchent à élargir les choix et l'accès des femmes et des filles adolescentes à la contraception dans leur pays. L'introduction et le passage à l'échelle de l'option injectable simple d'emploi DMPA sous-cutané (DMPA-SC\*) peut faciliter le progrès vers un meilleur accès à la contraception et la réalisation des Objectifs de développement durable — en particulier les objectifs 3 (santé et bien-être) et 5 (égalité de genre).

**Comment utiliser cet outil :** Cet outil présente quelques exemples d'actions utiles au plaidoyer en faveur d'un meilleur accès au DMPA-SC, auto-injection comprise. Les actions sont groupées selon trois grands thèmes : utiliser les données probantes pour informer sur le plaidoyer, mener un plaidoyer direct auprès des décideurs et éclairer et influencer les politiques.

1. En combinaison avec le « Modèle d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer », cet outil vous aidera à formuler une solide stratégie.
2. Considérez cet outil comme le point de départ d'élaboration des objectifs de politique et des actions de plaidoyer applicables à la phase où se trouve votre pays. Les suggestions proposées ici le sont à titre d'exemple : rien ne vous oblige à effectuer chaque activité et vous devrez peut-être en adapter certaines au contexte individuel de votre pays.
3. N'hésitez pas à innover dans votre action de plaidoyer ! La créativité et l'ingéniosité peuvent faire une différence immense dans la vie des femmes et des filles adolescentes.

### Conseil :

Il est important de cadrer votre plaidoyer du DMPA-SC et de l'auto-injection dans le contexte plus large du choix éclairé, d'un large éventail de méthodes et de l'accès à la contraception. Une vaste gamme de méthodes de planification familiale doit être accessible aux femmes et aux filles adolescentes, qui doivent pouvoir choisir librement la méthode qui répond le mieux à leurs besoins.

\*DMPA est l'abréviation utilisée pour l'acétate de médroxyprogestérone dépôt (« depot medroxyprogesterone acetate » en anglais). Sayana® Press est la marque actuelle, déposée par Pfizer Inc.

## Mettez l'information factuelle et les données au service de la décision sur le DMPA-SC et l'auto-injection.

**Action :** Informez les décideurs de votre pays sur la manière dont l'introduction du DMPA-SC et de l'auto-injection peut contribuer à l'élargissement du choix de méthodes, à la résolution des besoins non satisfaits et à un meilleur accès à la contraception dans votre pays.

**Action :** Découvrez les besoins d'information de vos décideurs concernant le DMPA-SC et l'auto-injection et établissez le contact avec les partenaires de recherche et/ou de mise en œuvre afin d'identifier les données probantes existantes qui peuvent être partagées et/ou de déterminer la nécessité éventuelle de nouvelles données ou études. (Les « résumés factuels » présentés dans ce dossier offrent un bon point de départ.)

**Action :** Encouragez les chercheurs à faire participer une grande variété de décideurs, acteurs de plaidoyer et groupes de femmes et de jeunes à la conception de la collecte des données relatives au DMPA-SC et/ou à l'auto-injection ou des études de recherche envisagées dans votre pays. Ils en seront d'autant plus favorables et intéressés à l'idée de mettre les résultats au service d'ajustements éclairés des politiques et des programmes.

**Action :** Suivez les données nouvelles ou récentes de la recherche sur l'introduction et le passage à l'échelle du DMPA-SC et de l'auto-injection dans votre pays et dans ceux avoisinants. En collaboration avec les partenaires à la recherche ou à la mise en œuvre, mettez en valeur les études/efforts et leur importance dans le processus d'une prise de décision factuelle.

**Action :** Avec les chercheurs et les responsables de la mise en œuvre, contribuez à la traduction et à la présentation des données émergentes et probantes à l'usage spécifique des décideurs politiques, en veillant à couvrir les points suivants :

- Élaboration et mise en œuvre de la politique relative au DMPA-SC et/ou à l'auto-injection
- Passage du DMPA-SC et/ou de l'auto-injection à l'échelle nationale et sous-nationale
- Élargissement de l'accès au DMPA-SC et/ou à l'auto-injection à travers d'autres canaux de prestation (par ex., agents de santé communautaire et pharmacies)

## Engagez un plaidoyer direct pour dynamiser la promotion du DMPA-SC et de l'auto-injection.

**Action :** Générez la demande d'une gamme d'options contraceptives dans votre pays, y compris le DMPA-SC et l'auto-injection, en particulier parmi les agents de santé, les femmes et les filles adolescentes. Faites entendre la voix des citoyens dans les décisions et les actes des décideurs politiques, en faisant notamment appel aux médias.

**Action :** Cartographiez les intervenants et/ou actualisez la cartographie existante afin d'identifier les décideurs et les influenceurs clés — y compris les bailleurs de fonds — avec lesquels il convient d'engager le plaidoyer sur le DMPA et l'auto-injection.

### Conseil :

Le Dossier de plaidoyer du DMPA sous-cutané comprend différents outils et modèles basés sur des données factuelles, dont une description générale du produit, des résumés factuels et un guide des éléments clés. Commencez par vous familiariser avec ces outils et les données qu'ils présentent. Vous pouvez ensuite adapter ces ressources et en tirer parti dans vos rapports avec les décideurs de votre pays.

### Conseil :

Suivant le contexte de votre pays, il existe de nombreuses politiques utiles à l'élargissement de l'accès au DMPA-SC et à l'auto-injection. Reportez-vous au document « **Les politiques importantes pour améliorer l'accès au DMPA sous-cutané** » pour quelques exemples.

**Action :** Encouragez l'engagement des décideurs à élargir l'accès à une vaste gamme d'options de contraceptifs, au profit d'un plus grand nombre de femmes et de filles adolescentes, en assurant notamment la disponibilité du DMPA-SC et de l'auto-injection dans votre pays.

**Action :** Organisez des rencontres de sensibilisation directe sur le DMPA-SC et sur l'auto-injection avec les décideurs, les bailleurs de fonds et les influenceurs ciblés, couvrant spécifiquement les points suivants :

- Inclusion du DMPA-SC dans l'éventail de méthodes contraceptives de votre pays
- Accès au DMPA-SC et à l'auto-injection à travers différents canaux de prestations ouverts aux femmes et aux filles adolescentes dans votre pays
- Considération d'une approche du marché total — couvrant les secteurs public et privé — pour l'offre du DMPA-SC et de l'auto-injection
- Élaboration et/ou harmonisation des politiques de santé et de développement nationales et sous-nationales également utiles au passage à l'échelle du DMPA-SC et de l'auto-injection, notamment à travers de multiples canaux de prestation
- Financement spécial à long terme — y compris au moyen de ressources domestiques — de la programmation du DMPA-SC et de l'auto-injection, y compris en ce qui concerne l'approvisionnement en produit et la formation des agents de santé

**Action :** Alliez-vous aux agents de plaidoyer sur de plus larges questions d'accès à la contraception — comme la délégation et le partage des tâches, l'autoprise en charge des soins, l'engagement public-privé et/ou le choix de méthodes — et intégrez les messages et objectifs de politique du DMPA-SC et de l'auto-injection dans un programme de plaidoyer commun.

**Action :** Surveillez les lieux et sites de programmation/introduction du DMPA-SC et de l'auto-injection pour y assurer la présence d'un large éventail de méthodes (non limité au DMPA-SC) et le conseil concernant le choix éclairé des femmes et des filles adolescentes, ainsi que pour parer aux ruptures de stocks de DMPA-SC et des autres contraceptifs. Attirez l'attention des partenaires chargés de la mise en œuvre et des officiels ministériels sur les problèmes identifiés.

**Comprenez, éclairez et influencez les politiques d'élargissement de l'accès au DMPA-SC et à l'auto-injection.**

**Action :** Avec l'aide des autres outils proposés dans ce dossier, notamment « Les politiques importantes pour améliorer l'accès au DMPA-SC » et « Modèle d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer », cartographiez les écarts politiques de votre pays, les goulots d'étranglement et les catalyseurs potentiels d'un meilleur accès des femmes et des filles adolescentes au DMPA-SC et à l'auto-injection.

**Action :** Rassemblez décideurs, acteurs du plaidoyer, chercheurs, responsables de la mise en œuvre, professionnels de la santé et représentants des citoyens en un dialogue ciblé qui aborde et fasse progresser collectivement l'élargissement de l'accès à un éventail de méthodes diversifié, y compris le DMPA-SC et l'auto-injection, à travers le changement de politique et la mise en œuvre.

**Conseil :**

Ne menez pas votre plaidoyer du DMPA-SC et de l'auto-injection en solitaire. Outre la collaboration avec d'autres acteurs du plaidoyer, ne manquez pas d'opérer de concert et de manière intégrée avec les mécanismes plus larges de la planification familiale et de la santé reproductive dans votre pays, comme les groupes de travail technique ou les coalitions de plaidoyer.

**Conseil :**

Lors de votre exercice de cartographie des politiques, ne manquez pas de considérer les différents canaux de prestation sur lesquels vous voulez vous appuyer pour intégrer le DMPA-SC et l'auto-injection dans votre pays : des structures du secteur public aux distributeurs à base communautaire et aux pharmacies et officines pharmaceutiques agréées.

Suivant le ou les canaux de prestation qui vous intéressent, vous rencontrerez peut-être des obstacles ou des occasions uniques. Par exemple, si votre pays explore le recours aux agents de santé communautaire ou aux pharmaciens pour former les femmes à l'auto-injection, certaines directives politiques spécifiques devront peut-être être définies ou amendées.

**Action :** Apportez, d'après votre expertise individuelle ou organisationnelle, un soutien ciblé à l'élaboration des politiques et/ou facilitez les rapports entre décideurs et partenaires mondiaux et régionaux afin d'assurer ce soutien au profit de l'introduction et du passage à l'échelle du DMPA-SC et de l'auto-injection.

**Action :** Surveillez la mise en œuvre des politiques pertinentes et leur impact sur l'accès des femmes et des filles adolescentes au DMPA-SC et à l'auto-injection et mettez la lumière sur les questions de redevabilité des décideurs et des responsables clés.

#### Vos actions innovantes :

*Inscrivez vos actions innovantes dans cet espace.*

### Votre questionnaire sur l'accès et la redevabilité

En votre qualité d'acteur du plaidoyer, l'une de vos actions les plus importantes consiste à poser les questions essentielles aux décideurs et autres intervenants clés concernant l'accès au DMPA-SC et à l'auto-injection. Vous engagerez ainsi leur redevabilité concernant l'approbation et la mise en œuvre de politiques essentielles, tout en les poussant à respecter leurs engagements. Par exemple, en interrogeant votre ministère de la santé sur la situation de l'autorisation de l'auto-injection pour différents cadres, vous pourrez en renforcer la priorité et encourager le ministère à résoudre les goulots d'étranglement qui entravent peut-être le processus d'élaboration des politiques et de mise en œuvre.

Référez-vous aux questions ci-dessous pour animer le dialogue avec les intervenants pertinents.

#### 1. Initiation

- Votre ministère de la santé comprend-il combien la facilité d'utilisation et les propriétés uniques du DMPA-SC, y compris l'option d'auto-injection, peuvent favoriser l'élargissement de l'accès aux injectables et diversifier l'éventail de méthodes contraceptives ?
- Le processus d'homologation du produit est-il en place ou en cours pour le DMPA-SC, y compris l'auto-injection ?

#### Ressources utiles :

[Modèle d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer](#)

[Les politiques importantes pour améliorer l'accès au DMPA sous-cutané et à l'auto-injection](#)

Dossier de pratiques de planification familiale à haut impact : [Processus stratégiques complets : les accords qui énoncent les objectifs de santé et les actions qui les réalisent](#)

#### Vos idées nous intéressent !

Dites-nous ce que vous faites d'innovant pour améliorer l'accès au DMPA-SC et à l'auto-injection dans votre pays et qui pourrait profiter à d'autres. Envoyez-nous un mail à l'adresse

[FPoptions@path.org](mailto:FPoptions@path.org).

## 2. Préparation

- A-t-on élaboré un plan d'introduction exhaustif et désigné une personne responsable chargée d'en surveiller l'exécution ?
- Les ressources financières nécessaires à l'introduction ont-elles été identifiées et assurées ?
- Y a-t-il des restrictions de politique concernant la distribution à base communautaire, l'offre de la contraception injectable en pharmacie ou officine pharmaceutique et/ou l'auto-injection ?

## 3. Introduction

- Y a-t-il eu d'importantes ruptures de stocks de DMPA-SC ? Si oui, dans quels canaux de prestation et à quel niveau de la chaîne d'approvisionnement ?
- Les acteurs du plaidoyer ont-ils reçu des données et informations relatives aux efforts d'introduction et de recherche, y compris en provenance d'autres pays ?
- Le DMPA-SC et l'auto-injection sont-ils introduits et portés à l'échelle dans le contexte du choix éclairé ? Comment la qualité des soins est-elle suivie ?
- Y a-t-il des discussions de politique en cours concernant le passage à l'échelle et l'institutionnalisation ? Ces discussions comprennent-elles un dialogue sur l'accessibilité économique du produit au ministère de la santé et à la consommation, ainsi que sur le financement durable de l'approvisionnement, de la distribution et de la programmation ?

## 4. Intégration

- Le DMPA-SC est-il disponible dans l'ensemble de votre pays ?
- L'auto-injection est-elle disponible dans l'ensemble de votre pays ?
- Le DMPA-SC figure-t-il dans toutes les politiques pertinentes d'accès, y compris la liste nationale des médicaments essentiels, la distribution à base communautaire, l'offre dans le secteur privé, l'auto-injection et l'autoprise en charge des soins ?
- A-t-on identifié des ressources de financement durables et assuré le soutien de l'institutionnalisation ou de l'accès à l'échelle ?